



GEMENG
HABSCHT

AVIS

ENQUETE COMMODO/INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Etablissement de la classe 1 :

(n° du dossier: 1/22/0197)

POST LUXEMBOURG

**Modification d'un site d'installations radioélectriques fixe à Hobscheid,
au lieu-dit « Kirchberg », numéro cadastral 1785/4790**

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale de Habscht, Place Denn, L-8465 Eischen, et sur place **du 1^{er} juillet 2022 au 15 juillet 2022 inclus**. La demande et les plans y relatifs peuvent être consultés à la maison communale aux heures d'ouverture pendant la période indiquée ci-avant.

Toute personne qui entend réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser sa réclamation par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Habscht, et ce jusqu'au dernier jour du délai d'affichage inclus.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le bourgmestre ou son délégué entendra tous les intéressés qui se présenteront le **lundi, 18 juillet 2022 entre 15h00 et 15h30** au secrétariat communal de Habscht.

Eischen, le 30 juin 2022.
Pour le Collège Echevinal,

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu